



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

08 Février 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DCL du 08 Février 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL-BRGE- CDAC N° 2018-014	05.02.2018	Avis relatif à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial par modification d'une autorisation d'exploitation commerciale initiale, composé de neufs commerces pour une surface de vente totale de 1652 m2 dont un supermarché de 932,1 m2 et huit boutiques de secteur 1 ou 2 de 719,9 m2, situé quartier du Chemin de l'Ile à Nanterre.	3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau de la Réglementation générale
et des Elections
Affaire suivie par : Sébastien MAURICE
Tél : 01 40 97 23 20
Courriel : pref-cdac92@hauts-de-seine.gouv.fr

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2018-014 du 5 février 2018 relatif à la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial par modification d'une autorisation d'exploitation commerciale initiale, composé de neuf commerces pour une surface de vente totale de 1652 m2 dont un supermarché de 932,1 m2 et huit boutiques de secteur 1 ou 2 de 719,9 m2, situé quartier du Chemin de l'Île à Nanterre.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 février 2018 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015-33 du 11 mars 2015 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial par modification d'une AEC initiale, composé de neuf commerces pour une surface de vente totale de 1652 m2 dont un supermarché de 932,1 m2 et huit boutiques de secteur 1 ou 2 de 719,9 m2, situé quartier du Chemin de l'Île à Nanterre, reçue dans mes services le 7 décembre 2017 et enregistrée sous le numéro 92.17.08 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

M. André MANCIPOZ représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
M. Guy RAYER, représentant M. Jacques KOSSOWSKI, maire de Courbevoie ;
M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;
M. Bernard DUCCELLIER, association UFC Que Choisir.
M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;

Assistés des représentants de l'Administration :

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation
- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA

Considérant que ce projet a déjà fait l'objet d'une autorisation d'exploitation commerciale par décision de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial des Hauts-de-Seine en date du 09 juillet 2013 ;

Considérant que cette demande correspond à la modification de cette autorisation d'exploitation commerciale suite à une légère hausse des surfaces demandées de 40 m² soit 1 652 m². ;

Considérant que le projet participe du renouvellement urbain et constitue une réponse au problème de la vacance des cellules commerciales existantes ;

Considérant que le projet apporte de la mixité dans le quartier du Chemin de l'Île à vocation résidentielle ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. André MANCIPOZ représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
M. Guy RAYER, représentant M. Jacques KOSSOWSKI, maire de Courbevoie ;
M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;
M. Bernard DUCCELLIER, association UFC Que Choisir.
M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;
M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
des Hauts-de-Seine ;

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande déposée par les sociétés Linkcity Ile-de-France et Sogeprom Habitat, relatif à la création d'un ensemble commercial par modification d'une autorisation d'exploitation commerciale initiale, composé de neuf commerces pour une surface de vente totale de 1652 m² dont un supermarché de 932,1 m² et huit boutiques de secteur 1 ou 2 de 719,9 m², situé quartier du Chemin de l'Île à Nanterre.

Nanterre, le 5 février 2018

Pour le Préfet, et par délégation,
La sous-préfète chargée de mission
pour le développement économique
et l'emploi


Isabelle HERRERO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>